



Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 12^e arrondissement

.....



Historique de la famille d'Isabelle ZDROUI née PASERMAN

Mes grands-parents maternels vivaient à Kurzelow (Pologne), ils étaient boulangers, épiciers du village, ils avaient une nombreuse famille.

Lors d'un pogrom mon grand père est décédé des suites de ses blessures, il avait 39 ans. Ma mère est venue en France en 1930 chez une de ses sœurs à Paris.

Mes grands-parents paternels vivaient à Wolbrom (Pologne) Ils avaient une nombreuse famille.

Mon père est arrivé en France en 1930 à Paris

Ils se sont mariés à Paris le 17 février 1931.

Ils exerçaient la profession de marchands ambulants et casquettiers.

A la déclaration de la guerre le 2 septembre 1939, mon père s'est engagé volontairement en tant qu'étranger. Il a été affecté au centre d'instruction des bataillons de pionniers à Septfonds, le RMVE (= *Régiment de Marche Volontaire Étrangère*)

Après l'armistice du 18 juin 1940 il a été démobilisé le 10 septembre 1940 et a été rapatrié de zone libre en zone occupée.

RAFLE DU 14 MAI 1941. (dite du « billet vert »)

Mon père a reçu une convocation datée du 9 mai 1941, venant de la Préfecture de Police, lui demandant de se présenter en personne, accompagné d'un membre de sa famille, le 14 Mai 1941 à 7 heures du matin, au gymnase Japy (*11^e arrondissement*) pour examen de sa situation, (prière de se munir de pièces d'identité).

Mon père a été interné le jour même au camp d'internement de Beaune-la-Rolande

Motif d'internement : « *En surnombre dans l'économie nationale* ».

Autorité signataire de la décision : Préfecture de Police de Paris

Mon père est resté au camp de Beaune-la-Rolande du 14 mai 1941 au 8 mai 1942. Durant cette période il s'est évadé pendant un mois, il est revenu au camp de son plein gré, nous ignorons complètement ce qu'il s'est passé, cette information a été trouvée dans les documents de la gendarmerie Nationale du Loiret.

Il fut transféré au camp d'internement de Compiègne, stalag 122, il y resta jusqu'au 5 juin 1942, et fut déporté le jour même au camp d'extermination d'Auschwitz par le convoi n° 2. Transport par wagon, entassés comme des bestiaux, sans lumière, juste un petit hublot. Il y a eu environ 80 convois d'une moyenne de 1000 personnes.

Son numéro de matricule n° 38848 lui a été tatoué à son arrivée sur le bras gauche.

Il est décédé le 18 Août 1942. environ dix semaines après son arrivée au camp.

La ville de Wolbrom où il est né est à environ 50 km d'Auschwitz où il est décédé.

Ma mère a reçu une carte datée du 10 Juin 1942, écrite en Allemand provenant du Camp de Compiègne indiquant le départ de notre père pour l'Est.

Voici la traduction de la carte :

« Le but de la destination n'est pas ici connu, si bien que vous devez attendre plus tard les nouvelles des détenus ».

Signature : Le capitaine, et les autorités d'occupation

N'ayant pas de sépulture, le nom de mon père a été gravé sur le mur du Mémorial de la Shoah à Paris.

PORT DE L'ÉTOILE JUIVE

Le port de l'étoile juive a été obligatoire à partir de l'âge de 6 ans, par une ordonnance datant du 28/05/1942, entrée en vigueur le 7 Juin 1942.

IL Y A EU DIFFÉRENTES INTERDICTIONS

- Interdiction de jouer dans les squares
- Obligation de voyager dans le dernier wagon du métro
- Interdiction d'entrer dans un cinéma, un théâtre, un musée, un restaurant, un gymnase, un stade, de posséder un vélo, téléphoner, etc.

RAFLE DU VEL' D'HIV'

Lors de la Rafle du Vel d'hiv, le 16 juillet 1942, la police a frappé à notre porte en présence de la concierge, celle-ci a répondu que nous n'étions pas là.

Pendant ce temps, ma mère, ma sœur (6 ans ½) et moi-même (10ans ½) sommes passées par la fenêtre de notre cuisine, il y avait un apprentis, nous y sommes restées des heures jusqu'à ce que notre concierge vienne nous prévenir que tout était calme.

Après avoir pris quelques effets, papiers, photos nous avons été chez des personnes proches de chez nous pour nous cacher, c'est à ce moment là que nous avons été séparées de notre mère et placées à différents endroits : nourrices, maison d'enfants à Paris, rue Lamarck, sous contrôle de l'UGIF (*Union Générale Israélite de France*). Après notre départ tous les enfants ont été déportés .

Puis, dans une ferme en Normandie où nous avons été maltraitées, puis chez des religieuses en zone libre à Vatan (*Indre*) nous y avons été bien reçues et protégées jusqu'à la Libération.

Notre mère avait été envoyée dans une ferme pas loin de nous, par une organisation qui lui a fait passer la ligne de démarcation, mais j'ignore laquelle, elle y est restée jusqu'à la Libération

Après la Libération de Paris, nous avons été, ma sœur et moi-même, placées dans une maison d'enfants de l'OSE (*CŒuvre de Secours à l'Enfance*) à Draveil, où nous sommes restées durant plus d'un an (1945-1946), notre mère ayant été spoliée pendant la guerre, n'avait plus de logement pour nous accueillir.

En effectuant des recherches sur mon père, je me suis aperçue qu'il était parti dans le même convoi que mon beau-père (n°2). Nos familles ne se connaissaient pas avant les évènements et n'habitaient pas le même quartier.

Plusieurs membres de ma famille en France ont été déportés, dont une famille entière tante, oncle, cousine, plus un oncle et son fils qui a fait la « marche de la mort », il est revenu des camps très malade.

•❖ Témoignage reçu à *Paris, année 2008*